Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cahier des Charges

OCCUPATION DE CHALETS BOIS POUR LE MARCHE DE NOËL

RESTAURATION SUCREE

La Ville de Marmande recherche un commerçant proposant des produits sucrés pour occuper un chalet bois dans le cadre du Marché de Noël, du 19 au 31 décembre 2025, sur la place Clémenceau. Ce lieu accueille un public familial pour lequel la municipalité souhaite proposer des animations et de la restauration sur le thème des fêtes de fin d'année.



Le présent document présente le déroulement de la procédure et les modalités d'analyse des candidatures.

DATE LIMITE DE REMISE DES PROJETS LE 31 OCTOBRE 2025

Article 1er : Identification de la collectivité organisant l'appel à projets

Article 2 : Objet et contexte de l'appel à projets

Article 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

Article 4 : Modalités de transmission des candidatures

Article 5 : Critères de sélection des candidatures

Article 6 : Sélection du candidat retenu

Article 7 : Signature de la convention avec le candidat retenu

Article 8 : La redevance

Article 9 : Renseignements administratifs et techniques

Art 1 : Identification de l'organisateur de l'appel à projets

L'appel à projet est organisé par la ville de Marmande - sise Hôtel de Ville place Clemenceau 47207 Marmande Cedex - propriétaire de la place Clémenceau et représentée par son maire Joël HOCQUELET.

Art 2 : Objet et contexte du projet

Le présent Cahier des charges a pour objet la mise en concurrence portant sur l'occupation du domaine public afin de proposer de la restauration sucrée pour occuper un chalet bois dans le cadre du Marché de Noël. La Ville de Marmande propose à des professionnels du commerce d'occuper à des fins privatives le domaine public sous réserve du respect des conditions fixées par ce cahier des charges et notamment le paiement d'une redevance. Le commerce est réglementé et nécessite diverses autorisations qui seront à demander par le prestataire auprès de la commune.

La ville de Marmande fournira un chalet en bois de 4x2 mètres, un branchement électrique approprié à l'activité et un point d'eau collectif à proximité.

Des mesures préalables de publicité et de mise en concurrence sont donc mises en place. La procédure respecte le principe d'égalité de traitement des candidats.

Art 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

L'ensemble des documents du Cahier des Charges est en accès libre sur le site de la ville de Marmande.

Art 4 : Modalités de transmission des candidatures

Toute attestation prouvant la formation et l'expérience du candidat en matière de vente de produits alimentaires ou artisanaux non sédentaire, à savoir :

- Une lettre de candidature au projet
- Une présentation sommaire du candidat et de son expérience en la matière
- L'extrait du Kbis de moins de 3 mois
- Permis d'exploitation
- Carte d'ambulant ou attestation MSA
- La liste des produits proposés à la vente et les tarifs pratiqués
- La copie de l'attestation d'assurance propre à l'activité

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 octobre 2025

- Par mail à l'adresse : evenementiel@mairie-marmande.fr
- Par courrier, avec le cachet de la Poste faisant foi :

À
Service Evènementiel
Mairie de MARMANDE
Place Clémenceau
47 207 MARMANDE CEDEX

Art 5 : Critères de sélection des candidatures

Conditions d'éligibilité des projets :

Les candidatures seront analysées selon les critères :

- Décoration du stand
- Qualité et diversités des prestations proposées
- Respect de l'environnement et entretien de l'espace loué
- Personnel adapté et suffisant aux besoins et embauchés dans le strict respect de la législation en matière d'hygiène, et du droit du travail.
- Respect des dates et des plages horaires sur l'évènement
- Permis d'exploitation pour les professionnels de restauration

Toute proposition inappropriée, qui présente des irrégularités, concernant les règles de l'appel à candidature, incomplète ou inacceptable par rapport à la législation de l'occupation du domaine public, sera rejetée.

Art 6 : Sélection du candidat retenu

La ville de Marmande arrête le classement des candidatures et désigne les candidats selon les critères énoncés dans l'article 5.
Après validation, un arrêté d'occupation temporaire du domaine public sera prise, par le service occupation du domaine public.

Les candidats non retenus seront informés.

Abandon de la procédure

La Ville de Marmande peut décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou à un dédommagement.

Art 7 : Modalités

7-1 : Prestation de vente de produits de restauration sucrée

Le porteur de projet devra assurer la mise en vente de produits de restauration sucrée :

- Sur la durée de la période du 19 au 31 décembre 2025 de 11h00 à 20h00 selon les jours.
- Le respect des dates ainsi que des horaires d'ouverture de la manifestation est obligatoire.

7-2 : Aspect général de l'installation

- Le candidat retenu est invité à s'installer dans le chalet en bois fourni par la ville de dimensions 4 mètres x 2 mètres. Le chalet sera numéroté et muni d'une serrure.
- L'aspect extérieur du stand devra être soigné par un joli décor dans le thème. Le porteur de projet aura son propre équipement à l'intérieur du chalet.
- L'entretien de l'espace loué au porteur de projet sera entretenu par ses soins.

7-3 : Les prix

- Les prix présentés seront accessibles à un public populaire. Le porteur de projet affichera les prix de façon à être visibles par l'ensemble de la clientèle.

7-4 : Le personnel

- Le personnel devra être suffisant et adapté aux besoins dans le strict respect de la législation en matière d'hygiène, de protection des populations et du droit du travail.

Art 8 : La redevance

Une caution de 107.60 euros par chalet sera demandée à la signature du contrat de location.

Le porteur de projet s'acquittera d'une redevance pour la période ci-dessous :

- **215.25 euros par chalet pour la période (du 19/12/2025 au 31/12/2025)**

Celle-ci inclus la location du chalet, la redevance du domaine public ainsi que le branchement électrique.

La redevance sera payable le jour de l'installation au Régisseur Principal d'Occupation du Domaine Public et encaissée par la Régie d'occupation du Domaine Public.

Art 9 : Renseignements administratifs et techniques

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques auprès du Service Evènementiel, jusqu'à la date dépôt de dossier.

Tel : 05.53.93.47.12

Mail : evenementiel@mairie-marmande.fr

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISE EN CONCURRENCE

POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Avis d'appel public à candidature

Art 1 : Dénomination et adresse de la Collectivité

VILLE DE MARMANDE
Direction Marmande Tranquillité
Service Occupation du Domaine Public
Place Clemenceau
47207 MARMANDE

www.mairie-marmande.fr

Art 2 : Mode de passation

Arrêté d'occupation du Domaine Public Communal avec mise en concurrence préalable.

Art 3 : Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le Domaine Public en vue de l'exploitation de : **Chalets en bois de restauration sucrée**

Destinée aux : Restaurateur ou artisan de produits sucrées

Située : Place Clémenceau - 47200 MARMANDE

Art 4 : Durée

13 jours (Du 19 au 31 décembre 2025)

Mise à disposition de l'équipement à compter du 18 décembre 2025.

Art 5 : Caractéristique essentielles de la convention

La redevance est fixe et comprend :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public
- Location du Chalet
- Electricité

Art 6 : Pièces du dossier de consultation

- 1 avis d'appel public à concurrence
- 1 cahier des charges et ses annexes

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site internet de la Ville :

http://www.mairie-marmande.fr/index.php/occupation-du-domaine-public

Art 7 : Critères de choix

1 – Critères qualité du projet : esthétique, environnemental, démarche « qualité », démarche commerciale : **25 %**

2 – Moyens et méthode mis en œuvre par le candidat pour exploiter l'espace public, (nombre et expérience des personnels, description de la gestion mise en œuvre, dispositions prises pour respecter le nettoyage et l'hygiène du chalet etc.) : **30 %**

3 – Qualité et diversité des prestations proposées : **20 %**

4 – Respect des plages horaires sur l'évènement : **25 %**

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN DE CANDIDATURE

« Marché de Noël »

À renvoyer impérativement avant le 31 octobre 2025

À Mairie de Marmande – Service Evènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande

RAISON SOCIALE :

NOM : Prénom :

Adresse :

Activité précise – Nature précise des articles vendus :

Téléphone :

E-mail :

N° SIRET :

CODE APE :

Statut :

- ☐ Artisan
- ☐ Agriculteur
- ☐ Commerçant
- ☐ Autres

Souhaite participer au Marché de Noël, organisé par la Commune de Marmande, dont l'ouverture se fera le **vendredi 19 décembre 2025 à partir de 11h00** pour la période du 19/12/2025 au 31/12/2025.

Atteste sur l'honneur que :

O Je ne tombe pas sous le coup d'interdiction résultant de liquidation judiciaire, faillite personnelle,
O Condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale,
O J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière fiscale et sociale,
O Le travail sera éventuellement réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.
O Accepte que mes coordonnées soient diffusées.

Je joins les pièces suivantes obligatoires :

Toute demande d'admission doit être obligatoirement accompagnée du ou des photocopies des documents justifiant de votre capacité réglementaire à exercer sur les foires ou marchés, soit :

- D'une carte de commerçant non-sédentaire (CNS ou carte d'ambulant)
- D'un extrait KBIS datant de **moins de 3 mois** délivré par le greffe du tribunal de commerce auprès duquel la Société (ou entreprise) est inscrite ou d'une attestation MSA ou d'un extrait de registre des métiers
- D'une attestation d'assurance propre à l'activité.

Emplacement :

Je demande l'octroi d'un chalet de 4.00m x 2.00m. Le droit d'inscription pour le marché de Noël est fixé à :

- **215,25 euros par chalet pour une période de 13 jours (du 19/12/2025 au 31/12/2025)**

Ce tarif comprend la redevance du domaine public, la location du chalet, et le branchement électrique. Une caution de 107,60 euros par chalet sera demandée dès l'envoie de la candidature. Celui-ci sera restitué à l'issue de la procédure pour les candidats non retenus et à l'issue du marché de Noël pour les candidats participants.

Tout dossier non complet sera refusé.

Fait à : le :

Signature :

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE D'ENGAGEMENT

« Marché de Noël »

À renvoyer impérativement avant le 31 octobre 2025

À Mairie de Marmande – Service Evènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande

Je soussigné
Représentant la société
Et agissant en qualité de

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier.
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés.
- M'engager à être installé le vendredi 19 décembre 2025 à 11h00.
- M'engager à être présent et mon stand ouvert le vendredi 19 décembre 2025 à partir à 11h00 à l'occasion du passage de la commission de sécurité.
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement du marché (tableau joint) du 19/12/2025 au 31/12/2025.
- M'engager à respecter l'espace et le matériel électrique mis à ma disposition. Toute dégradation constatée au rendu des clés sera facturée et mise en recouvrement par Monsieur le Receveur Municipal.
- M'engager à restituer le chalet et tout le matériel mis à ma disposition.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité sur l'emplacement mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.

Fait à :
Le :

Signature du demandeur, précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Ouverture du Marché de Noël

- Horaires et jours d'ouverture

Conformément à son engagement initial pris lors de son inscription, chaque exposant doit respecter les jours et horaires d'ouverture.

Jours	Horaires
Vendredi 19 décembre 2025	11h00 à 20h00
Samedi 20 décembre 2025	**10h00** à 20h00
Dimanche 21 décembre 2025	11h00 à 20h00
Lundi 22 décembre 2025	11h00 à 20h00
Mardi 23 décembre 2025	11h00 à 20h00
Mercredi 24 décembre 2025	11h00 à 20h00
Jeudi 25 décembre 2025	Fermé
Vendredi 26 décembre 2025	11h00 à 20h00
Samedi 27 décembre 2025	**10h00** à 20h00
Dimanche 28 décembre 2025	11h00 à 20h00
Lundi 29 décembre 2025	11h00 à 20h00
Mardi 30 décembre 2025	11h00 à 20h00
Mercredi 31 décembre 2025	11h00 à 20h00

Fait à : le :

Signature :